

<http://ugtg.org/spip.php?article2252>



Communiqué de l'UGTG à propos du procès de Jocelyn LEBORGNE

- Expressions -



Date de mise en ligne lundi 21 mars 2016

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Mardi 15 Mars 2016, Jocelyn LEBORGNE comparait devant la Cour d'Appel de Basse-Terre pour refus de se soumettre à un prélèvement ADN.

Il avait été condamné à 980 Euros d'amende par le tribunal de Pointe-à-Pitre pour dégradation de biens publics pour avoir écrit : « VOTÉ UGTG » sur un mur du stade de Sainte-Anne en novembre 2008. Convoqué une première fois pour avoir refusé de se soumettre à un prélèvement ADN, il fut relaxé. Le parquet décidait alors de faire appel de cette décision.

Ce 15 mars, l'audience s'est déroulée à la vitesse de l'éclair car le second avocat de Jocelyn LEBORGNE (Maître Sarah ARISTIDE) n'a même pas eu le temps d'enfiler sa robe que le procureur déclarait à la salle que le ministère public se désistait dans ce dossier car le jugement initial de dégradation de biens publics n'avait pas été notifié à Jocelyn LEBORGNE.

Le procureur poursuivait en insistant à 3 reprises qu'il s'agissait d'un désistement sur la base d'un problème juridique pour bien faire comprendre que les poursuites pour refus de se soumettre à un prélèvement biologique continueraient à l'encontre des syndicalistes.

Mais, nous ne sommes pas dupes, ce désistement est le résultat de la mobilisation des travailleurs et du peuple de Guadeloupe. C'est le fruit du soutien d'organisations de diverses régions du monde (Amérique, Europe, Caraïbe) et de l'Entente Internationale des Travailleurs. Ce sont des dizaines d'interpellations qui ont été adressées au Ministre de la justice française.

C'est la présence du Comité International Contre la Répression et de plusieurs délégations d'organisations et de syndicats de Guadeloupe mais aussi de Martinique, de Guyane, de Sainte-Lucie, de la Dominique, d'Haïti et du Suriname, venues soutenir l'UGTG et le camarade LEBORGNE ce mardi 15 Mars 2016 à Basse-Terre.

C'est l'engagement, l'excellence, la ténacité et la détermination des avocats Sarah ARISTIDE, Roland EZELIN, Patrice et Socrate TACITA (en première instance).

Tous ces communiqués, toutes ces prises de positions, toute cette mobilisation et cette solidarité, ont très largement contribué à l'arrêt définitif des poursuites à l'encontre de Jocelyn LEBORGNE. Autrement, il n'y aurait jamais eu de « problèmes juridiques » dans ce dossier.

- ▶ Vive la lutte des Travailleurs !
- ▶ Vive la solidarité des Travailleurs et des Peuples !
- ▶ Vive la Solidarité Internationale !

Le Secrétaire Général, Elie DOMOTA

Pointe-à-Pitre, le 16 mars 2016